

3. Différentes catégories des spécificités des français parlés à travers le monde

Après avoir fait un tour non-exhaustif des ouvrages portant sur les français parlés dans les pays et les régions francophones, nous tenons à aborder une typologie des particularités des parlers français dans l'espace francophones. Dans un premier temps, nous sommes face à quatre catégories de particularités qui engendrent globalement toutes les particularités des français parlés à travers le monde :

- a. Phonétiques : sans vouloir entrer dans la question des intonations et tonalités de la langue, nous pourrions présenter les exemples comme le roulement de la lettre « r » dans certains pays africains ou bien la transformation du son / $\bar{\epsilon}$ / dans la lexie « demain » qui se transforme par exemple chez les Québécois en / ϵn /. Ces derniers prononcent comme « y » le pronom « il » et « a » pour le pronom « elle ».
- b. Morphologiques : des usages déformés des mots du français standard peuvent se trouver dans cette catégorie, à l'instar de *rénumérer* dans le français de la Guinée pour le mot « rémunérer », ou de *munitieux* au Maroc et *minitieux* en Côte d'Ivoire pour le mot « minutieux » ou encore *timber* pour « tomber » en Acadie.
- c. Syntaxiques : les changements syntaxiques dans les français parlés non-hexagonaux rendent parfois difficile la compréhension de l'énoncé. C'est pourquoi les dictionnaires et lexiques font part également de ces spécificités. L'un des exemples est l'usage de la préposition *à* dans le français de Côte d'Ivoire où ce dernier s'utilise à la place de « que » lorsqu'il s'agit d'un énoncé comparatif : « C'était un homme meilleur *à* moi. » Cette préposition s'accompagne également des verbes qui n'en ont pas besoin dans un usage dans le français standard : (*aider à*, *fauter à*) ou l'inverse (*échouer*, *assister*). Dans le français parlé au Québec, l'ajout de *tu* après les questions est un autre exemple des spécificités syntaxiques : *Tu sais-tu ? Il en veut-tu ?*
- d. Lexicales : il s'agit des particularités qui comptent le plus d'occurrences dans les lexiques ; leur grand nombre et leur nature variée font que cette catégorie se divise en plusieurs sous-catégories. Les mots du français standard changeant de sens (*ambassade* = maîtresse), les emprunts aux langues locales (*bakero* = dormir), les créations lexicales (*courriel* = courrier électronique) et les dérivations (*bouffement* = nourriture) comptent parmi les différentes particularités lexicales que nous étudierons plus en détail.

4. Les catégories des particularités lexicales des variétés de français dans l'espace francophone

Comme nous avons remarqué *supra*, quatre catégories engendrent les spécificités des français parlés à travers le monde. La catégorie des particularités lexicales étant un vaste domaine, nous nous tâchons de l'aborder dans une section à part.

Les auteurs de l'*Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire* ont proposé dans leur introduction à cet ouvrage une typologie des particularités qui comprend quatre catégories :

- a. Particularités lexématiques
- b. Particularités sémantiques
- c. Particularités grammaticales
- d. Particularités tenant à des différences de connotation, de fréquence, de niveau ou d'états de langue.⁸

Même si cette typologie semble englober toutes les particularités lexicales des français non-hexagonaux, en l'occurrence de l'Afrique noire, les auteurs n'ont pas proposé de sous-catégories pour chacune des catégories mentionnées. Il faudra donc attendre un Claude Poirier enrichir cette division en proposant une typologie du lexique du français sur l'exemple québécois. La grille de Claude Poirier tient compte des trois premières catégories telles qu'elles ont été désignées dans l'*Inventaire* et nomme la dernière catégorie comme les « particularités de statut », ajoutant également une cinquième catégorie nommée « particularités phraséologiques »⁹. Poirier présente sa typologie en deux axes : horizontal comprenant les cinq catégories que nous avons indiquées et vertical pour les emplois ou les origines des particularités en question qui se divisent en cinq catégories, à savoir :

- Archaïsme
- Dialectisme
- Amérindianisme
- Anglicisme
- Innovation

Les catégories de Poirier sur l'axe vertical concernent bien évidemment le français parlé au Québec, lequel a été en contact avec l'anglais et les langues amérindiennes et donc en a subi des influences. En prenant en compte la grille de Poirier ainsi que des éléments que nous avons acquis pendant nos recherches sur les variantes non-

⁸ Ouvrage collectif, (2004), *Inventaire des particularités lexicales du français en Afrique noire*, Vanves : EDICEF/AUF, p XXVII-XXVIII.

⁹ Poirier, C. « Les variantes topolectales du lexique français : Propositions de classement à partir d'exemples québécois », dans *Le régionalisme lexical*, (Francard, M. Latin D.) 1995, 13-56.

hexagonales du français, nous essayerons de proposer une typologie qui soit valable pour toutes les variantes du français dans l'espace francophone. Pour ce faire, nous adoptons les cinq catégories proposées par Poirier dans l'axe horizontal de sa grille et nous tâchons de présenter des sous-catégories pour chacune de façon à pouvoir proposer des catégories pour tout phénomène linguistique attesté dans un français non-hexagonal. Nous reprenons donc les grandes catégories ci-dessous :

I. particularités lexématiques : il s'agit des lexies qui ne figurent pas dans le lexique hexagonal, du moins jusqu'à leur adoption par les grands dictionnaires de langue française. Autrement dit, les lexies faisant partie de cette catégorie contiendraient des lexèmes n'existant pas telles quelles dans le français dit « standard » ou bien sont dans une morphologie différente que celle de la variante hexagonale du français ; ce qui veut dire qu'il s'agit surtout dans cette catégories des emprunts et des nouvelles créations. Vu la richesse de cette catégorie dans l'ensemble des différents parlers francophones, nous essayerons de proposer des sous-catégories en présentant également des exemples :

- 1) les emprunts aux langues locales : il s'agit de l'usage des lexies des langues locales ou nationales dans les pays et régions où le français n'est pas unique langue parlée ou bien les communautés linguistiques fortes ou minoritaires cohabitent avec les francophones. À titre d'exemples, nous pouvons parler des mots anglais utilisés dans le français québécois (*funny* [personne amusante], *joke* [blague], *chicken* [peureux]), des mots du wolof utilisés dans le français parlé au Sénégal (*bana-bana* [marchand ambulant], *taparka* [battoir en bois pour défroisser le linge]) ou encore des mots d'origine arabe dans le français parlé au Maroc (*fakir* [homme pauvre], *raïs* [chef, patron]).
- 2) les emprunts aux (autres) langues étrangères : la différence entre cette catégorie avec la catégorie précédente réside dans le fait que les emprunts en question sont des mots d'une langue étrangère (autre que le français, comme l'anglais) qui ont été introduits dans le français parlé dans une société francophone sans que cette langue étrangère ait un statut similaire du celui du français. Les exemples que nous pouvons donner pour cette sous-catégorie sont à chercher dans le français parlé en Côte d'Ivoire (*brokendown* [amoureux fou], *destroy* [tuer, détruire en parlant d'un amour]) ou dans le français parlé en Belgique (*soquet/ socket* [douille], *keeper* [gardien de but]), lesquels ont été empruntés à l'anglais qui n'a pas de statut officiel dans ces pays.

- 3) les mots hybrides : ce sont des mots formés à partir d'un emprunt aux langues locales ou étrangères plus un lexème du français standard servant de suffixe ou de préfixe contribuant en général à composer des dérivés. En guise d'exemples, citons les créations dans le français québécois avec les mots anglais plus les suffixes français (*junper* [disparaître], *skipper* [manquer un cours]), dans le français belge avec les mots flamands plus un suffixe français (*zwanzeur* [plaisantin], *zieverer* [parler pour ne rien dire]) ou dans le français du Cameroun avec les mots de langues locales plus un suffixe (*gombotiser* [corrompre], *bendskineur* [conducteur de moto-taxi appelé « bend-skin »]), *démakhezaniser* dans le français du Maroc composé d'un préfixe, d'un emprunt et d'un suffixe signifiant « soustraire au pouvoir du *makhzen*, libérer du pouvoir ».
- 4) les néologismes : cette sous-catégorie concerne les créations lexicales innovantes. Les lexies qui appartiennent à ce groupe peuvent parfois trouver leur place dans les dictionnaires du français standard si les procédés de la formation de nouveaux mots sont bien respectés et qu'ils expriment un phénomène (semi)universel pour lequel le français standard n'a pas encore de lexie. En revanche, lorsqu'il s'agit des phénomènes locaux qui ne concernent pas forcément l'ensemble de la francophonie et cette création n'a pas de portée universelle, le mot créé reste limité aux frontières de la zone en question et son expansion dans le reste de l'espace francophone n'est guère garantie. Le premier cas nous fait penser à un exemple emblématique qui est le mot *courriel*. Inventé par les Québécois pour remplacer l'*e-mail* qui est un emprunt à l'anglais pour dire « la messagerie/le courrier électronique », cette lexie a su trouver sa place dans le français hexagonal et donc un peu partout dans l'ensemble de la francophonie. Pour le second cas, nous pouvons présenter comme exemples le mot *novembriste* dans le français d'Algérie pour indiquer une « personne qui a participé à la guerre d'indépendance algérienne déclenchée le premier novembre 1954 [...] », lequel n'a pas dépassé les frontières algériennes.
- Les trois procédés de la création lexicale, à savoir **abréviation (ou troncation)**, **siglaison** et **amalgame**¹⁰ peuvent être également utilisés dans cette catégorie. Par

¹⁰ Niklas-Salminen, A. (2015). *La lexicologie*. Paris : Armand Colin, p. 143.

exemple le terme *tradipraticien* qui est un néologisme des français de Centrafrique, Côte d'Ivoire et Tchad dans le sens de « guérisseur, utilisant pour soigner les malades, les savoirs et les techniques de la tradition africaine » ou le mot *natel* dans le français de Suisse pour le « téléphone portable » sont des cas d'amalgame formés sur « tradi(tion)+praticien » et « na(tional) tél(éphone) ». Le mot *imper* dans le français du Gabon dans le sens de « préservatif » provenant du mot *imperméable*, le mot *vété* dans le français de Belgique provenant de « vétérinaire » et *croco* dans le français du Burundi provenant du mot « crocodile » sont des exemples de troncation. Les sigles *D.V.A* [Départ Volontaire Assisté] dans le français de Centrafrique, *S.R.D* [Société Régionale de Développement] dans le français du Burundi, *AVS* [Assurance-Vieillesse et Survivants] dans le français de Suisse et *R.I.S* [Revenu d'Intégration Sociale] du français de Belgique sont chacun spécifiques d'une zone de l'espace francophone.

- 5) féminisation des noms de métier ou des adjectifs : il s'agit d'ajouter les affixes désignant normalement les féminins des noms de métier aux noms qui ne sont qu'au masculin dans le français de référence. Le phénomène est assez répandu de nos jours notamment au Québec et en Suisse entre autres territoires francophones malgré son abandon occasionnel au profit de l'allègement des textes. Les mots *professeure*, *gouverneure* et *successeure* font partie des mots féminisés dans le français québécois. Dans le français parlé en Suisse les mots *pasteure*, *écrivaine*, *doctoresse* et *cheffe* sont des constructions pour désigner les femmes exerçant les fonctions de pasteur, écrivain, docteur et chef. Dans le français de Centrafrique le mot *guidesse*, créé sur le français hexagonal de *guide*, signifie « jeune fille appartenant à un mouvement de scoutisme féminin.»

II. Particularités sémantiques : Il s'agit des lexies qui existent pour la majorité dans le français hexagonal avec un sens compris par tous les francophones. Or, ces lexies ont subi un changement de sens dans certains parlers français de l'espace francophone ; ce qui fait que leur compréhension dans le(s) sens secondaire(s) devient restreinte à la zone où cette mutation de sens s'est passée. Cette catégorie également peut se diviser en sous-catégories, lesquelles nous allons expliquer en détail :

- 1) les emprunts sémantiques (calques) : ce sont des mots soit du français standard soit des néologismes dont le sens a

été emprunté à des langues nationales ou étrangères, à l'instar du mot *crème glacée* [glace] calqué sur *ice cream* ; le terme *pâte à dents* [dentifrice] calqué sur le mot anglais *tooth paste* ou encore l'expression *prendre une marche* [faire une promenade] calquée sur l'expression anglaise *take a walk*. Le français parlé en Belgique compte également des expressions comme *vivre sur (+nom)* [bénéficiaire du soutien financier + nom d'un organisme] étant un calque du flamand ou *ne savoir de rien* [ignorer qqch] comme calque du néerlandais. L'expression *faire préférence* [favoriser un élève] en est un autre exemple dans le français du Madagascar, calquée sur le malgache. L'expression *avoir deux bouches* dans le français de Côte d'Ivoire, calquée sur les langues africaines, est également un exemple de cette catégorie dans le sens de « être hypocrite ».

- 2) le transfert de sens : il s'agit des mots du français hexagonal qui sont utilisés pour désigner une autre réalité dans un usage parfois figuré. À titre d'exemples, nous pouvons évoquer le mot *grossir* dans les français de Cameroun, Centrafrique, Congo-Brazzaville et Tchad qui signifie « engrosser, enceindre » ; dans le français de Cameroun *acheter qqn* veut dire le « corrompre » et dans le français d'Algérie le verbe *bouffer* exprime un autre sens que « manger », c'est plutôt le sens de « détourner, voler les biens de l'État » qui est exprimé.
- 3) l'extension de sens : ce sont des mots qui, dans certains parlars français, couvrent en plus de leur sens habituel un sens plus large de même nature ou englobent les concepts similaires ou voisins. Citons à titre d'exemple le mot *père* dans le français du Tchad qui signifie « homme qui inspire du respect en raison de son âge ». Dans le français de la Réunion, le mot *loi* signifie également la « police ». En Algérie le mot *gouvernement* signifie « les services du gouvernement » et par métonymie le « bâtiment abritant les services du gouvernement ».
- 4) la restriction de sens : les mots qui expriment une idée plus riche que leur acception habituelle ne l'évoque font partie de cette sous-catégorie. Autrement dit, ce sont les mots simples qui, à la place des mots composés, évoquent un sens pour exprimer lequel on emploierait un groupe de mots en français hexagonal pour bien préciser le sens. Les exemples ne sont pas rares : le français de la Réunion nous fournit le mot *usine* dans le sens d'« usine sucrière » ; le mot *madame* dans le français de Centrafrique indique une « institutrice, maîtresse d'école » ; *coller* dans le français de

l'Île Maurice signifie « réparer une crevaison avec de la colle et des rustines » et le mot *permis* dans le français du Rwanda désigne le « permis de conduire ».

- 5) la métaphorisation : de nombreux mots du français standard acquièrent de nouveaux sens dans les français de l'espace francophone par ce procédé ; les sens qui peuvent représenter les réalités sociales, les esprits et la façon de penser ou de percevoir des choses. Ainsi dans le français de Centrafrique les mots *bombe*, *cartouche* et *missile* évoquent une « antisèche » ; au Québec, *concombre* et *beignet* signifient « quelqu'un de stupide » ; en Côte d'Ivoire, le terme *pneu de secours* veut dire « maîtresse occasionnelle » et au Sénégal, une *graisse* et une *aide à la compréhension* veulent dire un « pot-de-vin ».
- 6) la métonymie : il s'agit de l'acquisition de nouveaux sens par le procédé de la métonymie qui est basée sur un certain lien entre deux concepts. En guise d'exemple, citons le mot *bordel* dans les français de Centrafrique et Congo-Brazzaville qui veut dire « coureur de jupon », donc quelqu'un qui fréquente un bordel. Dans le français de Belgique *nouvel an* c'est « le cadeau à l'occasion du premier de l'an » et un *master* c'est « une personne qui a réussi les épreuves de master ». Dans le français de Suisse, *pomme* et *pruneau* évoquent les eaux-de-vie tirées de ces fruits. Dans le français de Rwanda *cinéma* signifie un « film » et étrangement *aller au film* signifie « aller au cinéma ». Dans le français de la Réunion *loyer* est un « logement en location ».
- 7) l'antonomase : cette sous-catégorie concerne l'usage des noms propres comme noms communs. Il s'agit par exemple des noms des personnages réels ou fictifs ou des noms de marques qui sont utilisés pour évoquer une personne ou un objet. Pour le premier cas, nous pouvons donner l'exemple du mot *Mario* dans les français de Tchad, Burundi et Congo-Brazzaville tiré du nom d'un personnage d'une chanson populaire dans le sens de « gigolo » et pour le second cas les mots *ambi* (de marque *Ambi*) dans le sens de « produit cosmétique pour éclaircir la peau » et *prudence* (de marque Prudence) pour « préservatif » dans le français de Tchad, *bic* (de marque Bic) pour « stylo à bille » dans plusieurs pays africains (Centrafrique, Congo-Brazzaville, Côte-d'Ivoire, Tchad) ou *omo* (de marque Omo) pour « lessive » en Algérie.

III. particularités grammaticales : il s'agit des changements sur les mots grammaticaux ou les règles grammaticales par rapport

au français standard. Le passage d'un verbe intransitif au mode transitif ou d'un verbe pronominal à un verbe transitif, le changement du genre des noms, l'usage des prépositions différentes que celles utilisées dans le français hexagonal sont des cas possibles dans cette catégorie pour laquelle nous présentons des exemples : dans le français parlé en Belgique, le verbe *baigner* précédé du verbe *aller* signifie « se plonger dans l'eau » alors que dans le français de référence la même idée est exprimée par la construction pronominale *se baigner*. L'inverse de ce cas se trouve dans la construction *se divorcer* dans le français de Belgique, laquelle est l'équivalent de « divorcer » dans le français de référence. Dans le français québécois, le verbe *réchapper* est une construction transitive alors que dans le français hexagonal il est intransitif. Toujours au Québec, les mots *job* et *sandwich* changent de genre par rapport au français de référence et deviennent *une job* et *une sandwich*. Dans le français parlé en Suisse, la construction *attendre sur* s'utilise pour dire « attendre (qqn., qqch.) » et l'adjectif *direct* est utilisé à la place de l'adverbe « directement ». En Côte d'Ivoire l'adverbe *beaucoup* change de catégorie et est utilisé comme un adjectif signifiant « très » et dans le français d'Algérie, le mot *parabolique* est un nom féminin alors qu'il est un adjectif dans le français de référence.

- IV. particularités phraséologiques : il s'agit des locutions et des expressions spécifiques des parlers français de l'espace francophone qui n'existent pas dans le français hexagonal et donc ne sont pas comprises par tous les francophones. Ce sont pour la majorité des expressions imagées qui traduisent les spécificités linguistiques et culturelles et mettent en scène la diversité au sein de la francophonie. Afin de mieux démontrer cette diversité, nous présentons ici quelques-unes de ces expressions qui ont une même signification, lesquelles sont tirées de différentes zones de l'espace francophone : toutes les locutions *faire le chat* (Belgique), *filer dans les vavangues* (la Réunion), *brûler les cours* (Côte d'Ivoire), *faire mancaora* (Algérie) et *geler les cours* (Gabon) veulent dire « faire l'école buissonnière ». Pour dire « tomber amoureux de qqn. », les locutions sont différentes aussi : *être tué de qqn* (Côte d'Ivoire), *être k. o.* (Congo-Brazzaville), *être dans la bouteille* (Gabon), *être bleu de qqn* (Belgique), *se prendre d'amitié pour qqn* (Québec) et *glisser pour qqn* (Cameroun).
- V. particularités de statut : ce sont des changements de connotation, de fréquence et des niveaux de la langue qui concernent cette catégorie. Citons à cet égard le mot *enculé* qui est utilisé dans le français de Nouvelle-Calédonie comme un terme appréciatif

pour s'adresser par exemple à un ami alors que dans le français de référence, c'est un terme vulgaire et péjoratif. Le verbe *emmerder* dans le français de Centrafrique est d'un usage fréquent et veut dire tout simplement « ennuyer, embêter, importuner » sans une connotation particulière alors que dans le français hexagonal ce mot est d'un registre familier et considéré comme vulgaire même s'il est plus toléré de nos jours. L'expression *belle-de-nuit* est d'un usage péjoratif utilisé parfois comme insulte dans le français de Côte d'Ivoire signifiant « prostituée » ; elle est d'un registre recherché dans le français du Gabon avec le sens de « maîtresse, amante d'un soir » et dans le français de référence elle désigne le nom d'une fleur et dans un usage restreint signifie « prostituée dont l'activité est nocturne ». Dans le français de Centrafrique, le verbe *se maquiller* est d'un usage souvent péjoratif, car il signifie « s'éclaircir le teint à l'aide de différents produits décapants. »

Nous remarquons que ces dernières catégories des particularités lexicales ne présentent pas de sous-catégories spécifiques vu que les mots et expressions faisant partie de ces catégories existent dans le français dit standard et donc aucun procédé ne les marquent. En effet, si nous avions voulu présenter des catégories, il aurait fallu par exemple prendre en considération tous les cas possibles de changement du mode des verbes ou présenter les changements dans le genre, transformation des adjectifs en adverbes et vice-versa, etc. Or, nous avons préféré donner des exemples significatifs pour ces dernières catégories afin de les exposer au mieux.

L'examen des différentes particularités des variantes du français met en scène la dynamique du français et ses mutations incessantes en contact avec différentes cultures et langues, ce qui fait le charme de l'espace francophone. Ainsi, le français est-il une langue plurielle et constitue un pont commun entre les parlants des différents français répartis dans le monde entier.

Conclusions

De nombreuses spécificités marquent les parlants français à travers le monde ; c'est en fonction des réalités sociales et les contacts entre les communautés linguistiques que la majorité de ces spécificités sont nées dans une zone donnée de la francophonie. Les particularités lexicales des variantes non-hexagonales du français sont notamment marquées par les emprunts, les créations et les glissements de sens. Ce sont donc plutôt les particularités lexématiques et sémantiques qui présentent le plus de sous-catégories ; ce qui fait preuve de la vitalité du français et sa dynamique